



La Gazette



Chers administrés

L'année dernière, nous avons fait l'impasse du bulletin municipal, l'année 2014 étant une année de renouvellement du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, nous sommes tous heureux de pouvoir vous présenter à nouveau la Gazette afin de vous communiquer les résultats d'exercice 2014 ainsi que les orientations de 2015.

Le compte administratif 2014 excédant d'un global de 181 017.86 €, confirmé par le Trésor Public, nous permet un virement en investissement de 173 572€.

La baisse des dotations demande une vigilance dans la gestion communale, nous obligeant à fixer des priorités sur les travaux à entreprendre. Le Conseil Municipal, conscient des charges financières qui surviennent dans les foyers, a choisi cette année encore de maintenir identique les taux d'impositions.

L'intégration de la CCO (Communauté des Communes d'Orthez) à la CCL amène un regroupement de 61 communes. L'étendue du territoire a nécessité une réorganisation des prestations. Sur notre commune, elle se définit ainsi :

- ✓ *Les espaces verts sont entretenus par la société : LES AMIS DU JARDIN*
- ✓ *Le désherbage de la voirie par la société : CLAVE*
- ✓ *La voirie communale : l'entretien se fait en régie. Si de gros travaux sont nécessaires, des entreprises interviennent sur bon de commande.*
- ✓ *L'éclairage public est suivi en régie. La mise en place des illuminations des fêtes reste à la charge de la Mairie.*
- ✓ *Le ramassage des déchets : l'entreprise COVED intervient sur notre commune*

S'il apparaît des irrégularités, n'hésitez pas à nous en aviser afin que nous informions les services concernés. Les intervenants ne sont pas habilités à prendre en compte vos remarques.

L'intercommunalité subit également une grande baisse de dotation, accentuée depuis qu'elle ne reçoit plus directement la taxe professionnelle. Une grande réflexion est en cours pour s'inscrire dans un schéma : le Plan Pluriannuel Investissement.

Aujourd'hui, TARSACQ peut être fier de son appartenance à cette intercommunalité.

- ✓ *Avec la prise en charge lors des aménagements du centre,*
- ✓ *50% d'aide financière pour le restant à charge de la commune sur le City Stade, la Maison Communale.*
- ✓ *Cette participation va se poursuivre pour l'aménagement de la Mairie.*
- ✓ *Des aides financières peuvent être attribuées à des étudiants et à des particuliers pour divers travaux d'amélioration de l'habitat.*
- ✓ *Les écoles : le transport pour la piscine, l'aide aux devoirs.*

La municipalité continue à rester fidèle dans la ligne de conduite qu'elle s'était fixée : Dynamiser Tarsacq

Chers Tarsacquaises et Tarsacquais, je vous présente mes salutations les plus bienveillantes.

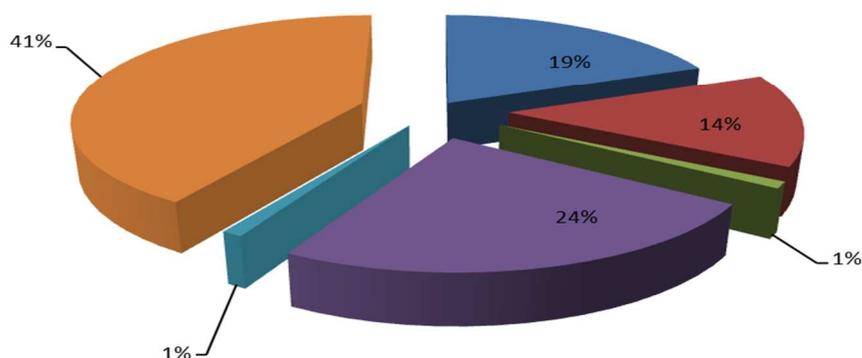
Madame le Maire

Maithé MIRASSOU

BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE TARSACQ

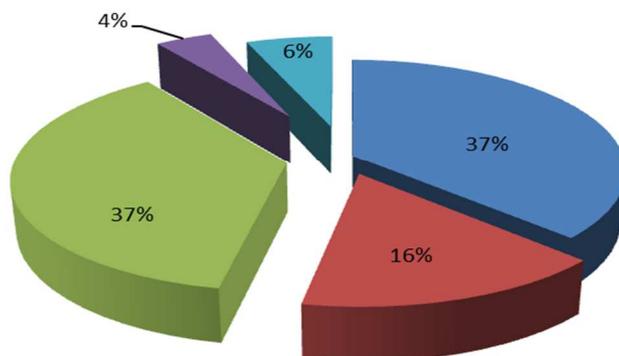
Dépenses de fonctionnement (425 959 €)

- Charges à caractère général : Eau, électricité, maintenance bâtiments, entretien matériel, assurances, fêtes et cérémonies, frais administratifs
- Charges de personnel : salaires et charges sociales, assurance personnel, médecine du travail
- Fonds de péréquation
- Autres charges de gestion courante : Indemnités élus, participation SIVU Abos Tarsacq, Gave Baïse, subventions associations
- Intérêts emprunts
- Virement à l'investissement



Recettes de fonctionnement (425 959 €)

- Impôts et taxes : impôts locaux, attribution CCL, pylones électriques, taxe électricité, droits de mutation
- Dotations de l'Etat
- Report excédent 2014
- Produits de gestion courante : locations salle, concessions cimetière, remboursement sur avance travaux (CCLO, Syndicat)
- Remboursement assurance (absence personnel)



L'aménagement de la 2ème tranche du bourg : du Monument aux Morts au restaurant « Le Neptune ».

1 - La rue de l'église :

Depuis quelques mois déjà les travaux se succèdent dans cette rue.

- l'enfouissement des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone mais aussi la fibre, les égouts et les eaux pluviales.

- l'embellissement et la sécurité :

- La création d'un trottoir piétonnier était indispensable.

- L'éclairage public respecte la continuité et l'homogénéité de la rue principale.

- Le bitumage en enrobé nivelle et harmonise l'ouvrage.



Mur du cimetière :



En bordure du cimetière, longeait un vieux mur qui menaçait dangereusement de s'écrouler.

Sa démolition et sa construction par une entreprise locale la moins disante ont été validées en Conseil Municipal.

Parking :

Depuis des années, l'absence de places pour se garer lors de cérémonies religieuses se faisait ressentir. La mairie a eu l'opportunité d'une acquisition foncière attenante au cimetière qui a permis de concrétiser cet aménagement avec l'aide de de la CCLO.

Le stationnement en épi : ceci amène une manœuvre à effectuer en marche arrière et la circulation à sens unique.



Le lotissement "Les Vergers" :

Cette urbanisation se situe au prolongement de ce parking avec la création d'une voie d'accès ayant entraîné les extensions des réseaux : eau potable, assainissement collectif, électrification et ligne téléphonique.

Ces aménagements faisant partie des accords du propriétaire du terrain afin de permettre l'implantation de ce lotissement amené par une société financière.

Dans cette acquisition foncière la commune dégage deux terrains constructibles qui viennent compenser ces frais engagés ainsi que l'apport financier provenant de la PVR appliquée sur ce secteur.

2- La rue principale :

Sur ce tronçon de route, l'enfouissement de tous les réseaux est terminé. En bordure de route, de nouvelles lampadaires sont implantés et déjà en service.

Le financement important de la CCLO (Communauté de Communes de Lacq Orthez) sur ce projet, s'étale sur 2 ans. Il nous faut donc patienter, un an de plus pour donner suite et fin de ce chantier avec le bitumage de la chaussée, l'implantation de bordures et d'espaces verts pour la sécurisation et l'embellissement de notre village.



** Nous vous présentons nos excuses, au nom des entreprises, pour les désagréments que ces travaux ont pu momentanément causer à la population.*

Le chemin Gassan

Ce chemin communal de terre et de cailloux grimpe jusqu'au sommet des coteaux. Le temps, les multiples passages d'engins et l'important ruissellement d'eau dévalant la pente obligent à une future réfection de la chaussée.

Une entreprise sera désignée pour reprofiler ce chemin en canalisant les eaux d'écoulement vers un fossé d'évacuation.

L'entretien des canaux

Comme chaque année, sur le canal du moulin traversant le village, l'employé communal a fauché et passé l'épaveuse sur la végétation



envahissante.

Afin de maintenir le bon écoulement des eaux, nous demandons aux riverains de ne jeter ni déchets ni végétaux.

Rond-point de Tarsacq

Véritable porte d'entrée de la grande Communauté des Communes de Lacq Orthez qui l'a financé, le rond-point vient d'être aménagé par l'entreprise Laffite. L'implantation arbustive se fera à l'automne prochain, saison plus appropriée pour la reprise végétale.



Sécurité des riverains dans le village



Après de nombreuses demandes auprès du Conseil Général, une chicane routière a été mise en place route de Pau à la sortie du village.

Pour la sécurité des nombreux enfants se rendant aux arrêts de bus, des promeneurs arrivant de la voie verte et des riverains, il est nécessaire de rappeler à tous que la vitesse des véhicules est limitée à 50 kms/heure dans toute la tra-

versée de l'agglomération avec l'adaptation de la vitesse suivant la visibilité. Règle du code de la route.

La cour de l'école

De nombreuses fuites d'eau potable ont amené à faire creuser des tranchées pour y enfouir de nouveaux réseaux. De même, les vieux platanes obstruaient les canalisations souterraines d'eau pluviale et décollaient le bitume de surface. Nous avons été contraints à les enlever.

Deux érables, à feuilles rouges l'automne, les remplacent. Ils ont été implantés dans de grosses buses de 1,20 mètre de profondeur, afin de canaliser les racines.

La réfection de la cour a été réalisée par l'entreprise locale Lafitte.

La maison communale (ancien préfabriqué)

Elle est maintenant terminée et fonctionnelle. Elle sera destinée à la vie des associations du village, à l'école et aux habitants de Tarsacq, lorsque les travaux de la mairie seront terminés.



Rénovation de la mairie

La loi sur l'accessibilité des personnes porteuses d'un handicap nous amène à déplacer l'accueil du public au rez-de-chaussée.

(Plan de la Mairie)

Validé par l'ancien Conseil Municipal, ce projet de conception simple restera néanmoins très fonctionnel. L'ancienne salle des mariages sera transformée en secrétariat d'accueil, bureau du maire, salle de rangement et toilettes.

A gauche de l'entrée, accolée à la mairie, l'ancienne grange accueillera la nouvelle salle des mariages qui servira aussi pour les réunions. Une véranda reliant ces deux parties harmonisera l'ensemble.

Les services de la mairie seront déplacés à la maison communale, à proximité, durant les travaux.

Un bungalow posé à côté servira aussi de salle de réunions et de réception du public. Il accueillera aussi les enfants bénéficiant des activités périscolaires qui se déroulent actuellement à la mairie.

Ecole

Madame Muriel BANCE a remplacé à la rentrée Madame Maïalen TOUYAROU, directrice, mutée à Narcastet. En poste à 80%, les 2 demi-journées sont assurées par un autre enseignant.

Un tableau numérique interactif supplémentaire a été installé. Les 2 classes de l'école de Tarsacq sont maintenant équipées de matériel informatique.

Réforme des rythmes scolaires :

Au 1er Septembre 2014, une demi-journée d'école a été rajoutée le mercredi matin entraînant une charge supplémentaire d'heures de travail pour l'employée communale avec les charges financières induites.

Les activités périscolaires ont lieu 2 heures par semaine. Les élèves participent aux animations définies à l'avance, suivant la période scolaire et la disponibilité des intervenants (quilles, badminton, travaux manuels...).

Cette réforme induit une charge financière supplémentaire au SIVU qui gère le fonctionnement scolaire. Quant à l'encadrement du périscolaire, nous avons la chance d'avoir un apport fait par des bénévoles gratuitement que nous remercions vivement.

Ateliers jeunes

Depuis 2011, ils ont toujours autant de succès.

4 jeunes de Tarsacq ont été retenus pour y participer du 7 au 11 juillet 2014.

Durant une semaine, sous les conseils bienveillants de Jacques, bénévole, et de Claude, employé communal, ponçage et peinture ont redonné une nouvelle jeunesse aux tables de la salle d'accueil du village.

La remise d'une bourse et un sympathique repas ont clôturé cette semaine.

Merci à Tous !

Les associations

Foyer Rural :

furent au programme des manifestations proposé



es par le Foyer Rural.

Tout au long de l'année, le Foyer Rural vous propose : gym, temps libre (jeux de cartes, pétanque), activités manuelles...

Moments privilégiés, bonne humeur et convivialité sont toujours au rendez-vous !

La chasse



Comme chaque année, un savoureux repas nous a réunis.

Nos valeureux chasseurs nous ont fait partager les prises de l'année !

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

CCAS

Le repas des Aînés

Un moment convivial pour les papilles. Danses et chansons ont animé cette journée pleine de bonne humeur.



Sécurité routière



A l'initiative de la Mairie, avec le soutien de la Préfecture et du Conseil Général, Monsieur Molinier, délégué à la Prévention Routière, a accueilli une vingtaine de stagiaires. Cette session, ouverte à tous, a permis à chacun d'aborder de façon ludique des cas concrets de situations accidentogènes.

Une collation a clôturé ce moment d'échanges.

Merci à tous les bénévoles des associations de faire vivre le village.

Animations culturelles

Dans le cadre du Cin'Etoile organisé par le Conseil Général, le 14 Août, le film « Jappeloup » a été projeté en plein air, devant la salle municipale.

Les cinéphiles du village et des communes environnantes ont assisté à cette projection malgré un petit air frisquet pour cette saison.

Le 14 Mars dernier, « **Album de famille** », soirée théâtrale en chansons programmée par Culture au Cœur de Monein a été présentée par la compagnie du Sans Souci devant un public conquis.

Informations diverses

Location des salles :

Rappel : le règlement de la location ainsi que le chèque de caution doivent être impérativement au nom du bénéficiaire de la salle, à savoir au nom de la personne qui réserve, sa responsabilité étant engagée.

Collecte des déchets

Depuis le 1^{er} Avril 2015, tous les foyers sont équipés de 2 bacs roulants pour chaque nature de déchets. Leur capacité est adaptée à la composition de chaque foyer. La distribution a été effectuée sur la commune. Ces bacs sont gratuitement mis à disposition des usagers mais restent la propriété de la CCLO (Communauté des Communes de Lacq Orthez).

Collecte des emballages ménagers

Bac roulant **vert**, chaque mercredi

Collecte des emballages recyclables

Bac roulant **jaune**, tous les 15 jours, le mercredi

La société COVED collecte les déchets de ces 2 bacs

** Il est conseillé de sortir vos bacs la veille des jours de collecte.*

Collecte du verre

Deux nouvelles colonnes à verre insonorisées sont à votre disposition à côté de la mairie.

Règlement de l'urbanisme

Deux actes administratifs permettent à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles en vigueur :

1/ **Déclaration préalable de travaux** :

- Toute nouvelle construction de clôture fait objet de déclaration préalable.
- Toute nouvelle construction de 5 à 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol.

- Toute modification de façade (changement ou création de porte ou fenêtre...)
- Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade d'un bâtiment.

2/ Permis de construire :

- Toute nouvelle construction de + de 20 m².
- Agrandissement d'un bâtiment.
- Changement de destination avec modification des structures porteuses ou de la façade d'un bâtiment.

Se renseigner auprès de la mairie avant travaux.

Les demandes doivent être effectuées sur formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur internet et retournées à la mairie.

Livret d'accueil

Destiné aux habitants nouvellement installés à Tarsacq, il est disponible en mairie.

Transports, collecte des ordures ménagères, artisans et assistantes maternelles, entre autres, y sont répertoriés.

Prévention de la canicule :

Le plan canicule a été institué en direction des personnes âgées et des personnes handicapées résidant à domicile pour favoriser l'intervention des services d'assistance.

Le recensement des personnes se fait par inscription volontaire auprès de la Mairie.

Un regard bienveillant sur nos aînés et des conseils de prudence suivis par tous, quel que soit l'âge, aideront à passer l'été dans les meilleures conditions.